



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/150
1^{er} juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trente-neuvième session
Genève, 16-20 septembre 2002
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique:
 - a) Évaluation des activités relatives au renforcement des capacités;
 - b) Suivi de l'évaluation approfondie du programme TRAINMAR;
 - c) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du programme EMPRETEC;
 - d) Rapport intérimaire sur l'application de la stratégie relative aux pôles commerciaux.
5. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.
6. Ordre du jour provisoire de la quarantième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. ANNOTATIONS

Point 1 – Élection du bureau

1. Conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail élit son propre bureau. Selon le cycle de roulement en vigueur, le Président du Groupe de travail à sa trente-neuvième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste A (Asie), et le Vice-Président/Rapporteur le représentant de l'un des États membres de la liste D.

Point 2 – Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail a été approuvé le 21 septembre 2001, à la trente-huitième session du Groupe. À la deuxième reprise de sa trente-huitième session, le Groupe de travail a décidé d'ajouter à l'ordre du jour de sa trente-neuvième session un point consacré au financement de la participation d'experts. Une note sur l'organisation des travaux sera distribuée à l'ouverture de la session.

Point 3 – Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

a) *Examen d'ensemble*

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi de deux rapports:

- i) Le rapport sur les activités de coopération technique entreprises en 2001 (TD/B/49/4-TD/B/WP/151), qui est soumis à la fois au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-neuvième session et au Groupe de travail à sa présente session. Ce document contient des renseignements sur le contexte général des activités de coopération technique de la CNUCED et sur l'évolution de ces activités en 2001. Il est plus particulièrement axé sur des questions telles que le renforcement des capacités, les partenariats avec d'autres organisations, l'évolution de la stratégie globale d'aide au développement, les fonctions d'offre et de demande, et la répartition des ressources. On y trouvera également un aperçu des activités réalisées en 2001 s'agissant plus particulièrement des tendances concernant l'exécution de projets et la mobilisation de ressources, un examen de certains programmes de coopération technique de la CNUCED, tels que le JITAP, le Cadre intégré et le programme de l'après-Doha, et des renseignements sur l'évaluation des programmes de coopération technique.

L'annexe I du document susmentionné – «Examen des activités entreprises en 2001» (TD/B/49/4/Add.1-TD/B/WP/151/Add.1) – contient un examen programme par programme des activités de coopération technique engagées dans le cadre de différents programmes et projets; s'y ajoutent des indications sur les textes sur lesquels se fondent les activités, ainsi que sur leur impact et leurs résultats.

L'annexe II – «Tableaux statistiques» (TD/B/49/4/Add.2-TD/B/WP/151/Add.2) – contient des données sur les contributions financières, les dépenses au titre des projets et la répartition des activités entre les différentes régions et les différents programmes. On y trouve également la liste des projets en cours en 2001.

- ii) «Plan indicatif annuel de coopération technique pour 2003» (TD/B/49/5-TD/B/WP/152). Ce document est soumis au Groupe de travail en application du paragraphe 164 vi) du Plan d'action de Bangkok (TD/390). Il contient la liste des projets de coopération technique qui devraient se poursuivre en 2003, ainsi que des nouveaux projets prévus pour répondre à des demandes expresses adressées au secrétariat ou en application des mandats émanant de la Conférence à sa dixième session, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, ou encore de l'Assemblée générale.

Point 4 – Évaluation des activités de coopération technique

a) Évaluation des activités relatives au renforcement des capacités

4. Dans le cadre de l'examen annuel de l'évaluation approfondie d'un programme de coopération technique, le Groupe de travail a décidé, à sa trente-huitième session en septembre 2001, «d'examiner à sa session de septembre 2002 une évaluation thématique des activités de la CNUCED en matière de renforcement des capacités, en s'inspirant notamment des évaluations approfondies déjà réalisées». Le rapport d'évaluation a été établi par une équipe indépendante composée d'un évaluateur professionnel possédant une vaste expérience dans ce domaine, assisté de deux autres personnes familières des programmes de la CNUCED et de leurs procédures de planification et d'évaluation, qui ont en outre été constamment associées aux travaux des organes intergouvernementaux de la CNUCED. L'objectif était de réaliser ainsi une évaluation qui reflète à la fois les intérêts des bénéficiaires et ceux des donateurs. Le rapport d'évaluation porte la cote TD/B/WP/155.

b) Suivi de l'évaluation approfondie du programme TRAINMAR

5. Après avoir examiné l'évaluation approfondie du programme TRAINMAR à sa trente-huitième session en septembre 2001, le Groupe de travail a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de lui faire rapport sur la suite donnée aux recommandations à sa session de septembre 2002 consacrée à la coopération technique. Le rapport du secrétariat porte la cote TD/B/WP/153.

c) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du programme EMPRETEC

6. À sa trente-huitième session, en 2001, le Groupe de travail a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du programme EMPRETEC réalisée en 2000 et a demandé au «secrétariat de lui présenter, pour information, un rapport final sur la phase de consolidation en septembre 2002, à sa session consacrée à la coopération technique». Le rapport établi par le secrétariat porte la cote TD/B/WP/156.

d) Rapport intérimaire sur l'application de la stratégie relative aux pôles commerciaux

7. À sa trente-quatrième session, en 1999, le Groupe de travail a approuvé une stratégie triennale relative aux pôles commerciaux (TD/B/WP/120). À la dixième session de la Conférence, en 2000, il a été décidé que «la CNUCED devrait continuer à appliquer pleinement le programme relatif aux pôles commerciaux, conformément à la stratégie proposée par le secrétariat dans le document TD/B/WP/120, y compris le transfert, dès que possible, du système ETO à une entité à but non lucratif» (Plan d'action de Bangkok, par. 158). À ses trente-sixième et trente-huitième sessions, en 2000 et 2001, respectivement, le Groupe de travail a fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et, à sa trente-huitième session, il a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de lui soumettre à sa session de septembre 2002 un rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie. Le rapport établi par le secrétariat porte la cote TD/B/WP/154.

Point 5 – Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED

8. Le paragraphe 15 des principes directeurs pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED (TD/B(S-XIX)/4, deuxième partie), adoptés à Bangkok à la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil consacrée à l'examen à mi-parcours, stipule que «la participation d'experts venus des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED sera encouragée par l'allocation de ressources financières prévisibles».

Au paragraphe 1 de l'annexe aux principes directeurs, les membres «sont convenus de trouver, avant la fin de 2002, une solution à long terme permettant d'assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts». À la deuxième reprise de sa trente-huitième session, le Groupe de travail a décidé de poursuivre les consultations sur le financement de la participation d'experts en vue de parvenir à une solution à long terme avant la fin de 2002, et il a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa trente-neuvième session.

Point 6 – Ordre du jour provisoire de la quarantième session du Groupe de travail

9. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Groupe de travail.

Point 7 – Questions diverses

Point 8 – Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

10. Le rapport final sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
